

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OBERMORSCHWIHR
SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2021

Le quinze novembre deux mil vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des Séances, sous la présidence de Monsieur Bertrand HEYBERGER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 09

Présents : 8 - Excusé, avec procuration : 1

Présents : M. Bertrand HEYBERGER, Maire; Mme Christine FUCHS, M. Stéphane BRELURUT, Maire-Adjoints; M. Pierre TRABER, Mme GERRER Aurélie, M. François GANGLOFF, M. J-Charles FARDEL, Mme Maryline GIOIA, conseillers municipaux.

Absente-excusee :

Mme HEYBERGER Julie, procuration à Christine FUCHS

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal du 30 août 2021
2. Exposé des Adjoints
3. Rapport des délégués auprès des EPCI
4. Lotissement Leberfeld - Cession de la voirie
5. Enfouissement des réseaux secs : convention de servitude d'ancrage pour lampadaire d'éclairage public
6. Election d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
7. Désignation d'un délégué à l'Office de Tourisme du Pays d'Eguisheim et de Rouffach.
8. Personnel communal
 - 8.1 Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial.
 - 8.2 Création d'un emploi permanent de Rédacteur Territorial 1^{ère} Classe
9. Rapport d'activité 2020 CCPAROVIC
10. Divers et informations

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Maire fait lecture d'un courrier de Mme Harmonie REHM reçu le 30 septembre 2021 qui informe de sa démission du Conseil Municipal.

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 30 août 2021

M. le Maire propose au Conseil municipal l'approbation du Procès-verbal de la séance du 30 août 2021

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le Procès-verbal de la séance du 30 août 2021

*Délibération déposée le 22 novembre 2021
à la Préfecture de Colmar*

2. Exposé des Adjoints

Intervention de Mme Christine FUCHS :

- 2 320 € ont été récoltés AU PROFIT DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER.
Merci aux généreux donateurs.
- CCPAROVIC :
 - Mise en ligne d'une plateforme e-commerce qui recense les professionnels de la PAROVIC (30 commerces y sont inscrits)
 - La fracture numérique est une réalité, de nombreux habitants éprouvent de grandes difficultés pour effectuer certaines démarches administratives. Il a été décidé la création d'un bureau numérique itinérant sur le territoire de la PAROVIC : un minibus équipé avec un aidant numérique. Un financement à hauteur de 80% est déjà acquis pour une dépense estimée à 100 000 €
 - La communauté de communes soutiendra les jeunes du territoire qui passent le BAFA à hauteur de 76€ sous condition qu'ils participent au fonctionnement des structures locales enfance-jeunesse.
 - Le Pass Culture est un dispositif mis en place par le ministère de la Culture pour tous les jeunes de 18 ans. C'est une application géolocalisée proposant un crédit de 300€ à utiliser librement pendant 2 ans : la PAROVIC a adhéré à ce dispositif pour y inscrire ses établissements culturels : médiathèque, école de musique, service animations jeunesse. Les jeunes du territoire auront ainsi accès aux événements culturels payants via l'application du Pass culture.
 - Reconstitution des Navettes de Noël : la dépense sera de 22 500 €, les recettes escomptées étant évaluées à 15 000 €. Une aide de 20% sur le reste à charge a été demandée à la région, comme les années précédentes.
 - Pour agir en faveur de la prévention des déchets et de la lutte contre le gaspillage alimentaire, le SM4 propose gratuitement aux restaurateurs intéressés des kits « gourmet bag » à proposer à leurs clients pour ramener leurs restes à la maison.

Intervention de Monsieur Stéphane BRELURUT :

- Présentation de 4 dossiers d'urbanisme :

M. BLUNTZER Cédric
Mme LOUBOUTIN Aurélia
RIBEAUVILLE

Construction d'une maison rue du Dagsbourg

M. et Mme HEYBERGER Hugues
VOEGLINSHOFFEN

Construction d'une maison rue de Marbach

M. et Mme Luc ANDELFINGER
4 rue des Prés

Pose d'une pergola bioclimatique

M. et Mme Luc ANDELFINGER
4 rue des Prés

Pose de baies vitrées sur pergola

- Compte-rendu de la dernière réunion du SIVOM de WINTZENHEIM :

- Collège Prévert :

les travaux ont bien avancé ;

l'établissement est devenu un pôle inclusif d'accompagnement localisé : il gère les accompagnants d'enfants handicapés pour 7 écoles et le collège

- Transport des RPI :

un avenant a été signé pour le paiement à hauteur de 70% de ce qui aurait dû facturé par les transporteurs pendant le COVID, en geste de soutien à l'économie locale.

- COSEC :

les travaux sont terminés, mais des infiltrations dues à des malfaçons ont été constatées au niveau des bâtiments et des malfaçons sur le revêtement du terrain de sport : l'entreprise chargée des travaux ayant déposé le bilan, cette affaire va aller en contentieux.

12 associations louent régulièrement le COSEC. En temps normal, les recettes suffisent à équilibrer les dépenses de fonctionnement et de rénovation. Au vu du contexte sanitaire, les recettes ont logiquement baissé. De plus, la salle d'escalade qui a coûté très cher ne rencontre pas son public et n'est utilisée que par le collège. Il est proposé d'augmenter le tarif horaire pour toutes les associations.

Après discussion, le comité directeur décide de maintenir les tarifs inchangés.

- Compte-rendu de la dernière réunion du SIVU :

Effectif : 84 élèves, dont 46 filles et 38 garçons

23 en maternelle

17 en CP/CE1

24 en CE2/CM1

20 en CM2

3. Rapport des délégués auprès des EPCI

- M. Pierre TRABER rend compte de la dernière réunion du SIEPI :

- la rénovation des cuves intérieurs du réservoir de Herrlisheim est presque terminée.

- en raison d'une pénurie de composants électroniques, la campagne de remplacement des compteurs d'eau à radio relève est en suspens.

- le syndicat a voté une augmentation pour la location des compteurs : augmentation qui varie en fonction du diamètre de celui-ci.

- départ de M. SICHLER, directeur du SIEPI. Un recrutement est en cours.

- Mme Maryline GIOIA rend compte :

- de la dernière AG de l'Ecole de Musique :

En raison de la crise sanitaire l'AG de l'Ecole de musique pour l'année 2020 n'avait pas pu se tenir. Celle de 2021 concernée de ce fait les 2 années 2020 et 2021.

Il a été évoqué lors de cette réunion les différents dispositifs qui ont été mis en place pour répondre aux contraintes liées à la crise sanitaire. Il est à noter que l'effectif de l'école a augmenté cette année, passant de 132 en 2020 à 148 en 2021.

Lors de cette réunion ont été désignés les représentants des parents d'élèves au conseil d'administration ainsi que les réviseurs aux comptes. Il a également été effectué le renouvellement statutaire du bureau poste par poste.

Lors de son intervention M. TOUCAS a remercié les bénévoles et a réitéré la volonté des élus de proposer des services au plus près des habitants, et de continuer de mener une politique culturelle forte

- de la réunion Service Animation Jeunesse :

La question abordée lors de cette réunion a été l'implication des jeunes dans les communes. Lors d'un temps d'échange chaque commune a pu évoqué les dispositifs mis en place dans leur collectivité. La prochaine réunion a été fixée au 26 février.

- M. François GANGLOFF rend compte de l'AG du Comité de Jumelage :

La paella a rencontré un vif succès : 120 repas ont été commandés, dont 55 emportés. (pour mémoire, 80 repas en 2019)

Les 20 ans du jumelage n'ont malheureusement pas pu être fêtés en 2020. Ce sera chose faite l'été prochain avec la réception de nos amis Asséens (sous réserve du contexte sanitaire).

Le comité déplore un manque de renouvellement de ses membres et recherche de nouvelles familles entre 40 et 50 ans qui voudraient bien faire preuve d'hospitalité.

4. Lotissement Leberfeld - Cession de la voirie

La réception des travaux de voirie du Lotissement Leberfeld s'est déroulée le 28 octobre dernier, suite à la mise en œuvre de la couche définitive d'enrobés.

L'aménageur foncier SOVIA va céder à la commune, à l'euro symbolique, la parcelle constituant la voirie du lotissement.

Il s'agit de la parcelle n° 169/18 - section 23 de 811m².

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve la cession à l'euro symbolique à la commune d'OBERMORSCHWIHR par la SOVIA de la parcelle n° 169/18 - section 23 de 811m²**

- **charge Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférent**

*Délibération déposée le 22 novembre 2021
à la Préfecture de Colmar*

5. Enfouissement des réseaux secs : convention de servitude d'ancrage pour lampadaire d'éclairage public

Après les travaux de remplacement des réseaux d'eau et d'assainissement dans le centre ancien, la commune a engagé l'enfouissement des réseaux secs. C'est l'occasion de revoir l'éclairage public afin de maintenir un éclairage suffisant de la voie publique.

C'est pourquoi il y a lieu de formaliser l'installation de console avec luminaire sur la façade de certaine propriétés.

Une convention de servitude d'ancrage au profit de la commune en vue de permettre à cette dernière d'implanter à titre gratuit une console avec luminaire, doit être signée avec chaque riverain concerné.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de servitude d'ancrage pour lampadaire d'éclairage public avec :

✓ **M. Laurent SYDA**

sis 7 Place de la République

*Délibération déposée le 22 novembre 2021
à la Préfecture de Colmar*

6. Election d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Mme Harmonie REHM ayant démissionné de ses fonctions de conseillère municipale, il faut la remplacer au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Il est procédé, au vote secret, à l'élection d'un délégué suppléant

Mme Julie HEYBERGER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée déléguée suppléante au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

*Délibération déposée le 22 novembre 2021
à la Préfecture de Colmar*

7 Désignation d'un délégué à l'Office de Tourisme du Pays d'Eguisheim et de Rouffach.

Mme Harmonie REHM ayant démissionné de ses fonctions de conseillère municipale, il faut la remplacer à l'Office de Tourisme du Pays d'Eguisheim et de Rouffach.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne, suite à sa candidature :

- **Mme Maryline GIOIA, déléguée titulaire**

à l'Office de Tourisme du Pays d'Eguisheim et de Rouffach.

*Délibération déposée le 22 novembre 2021
à la Préfecture de Colmar*

8. Personnel communal

8.1 Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial.

Monsieur Thierry HEYBERGER, ouvrier communal, va faire valoir ses droits à la retraite courant 2022. Il faut d'ores et déjà préparer son remplacement et prévoir un recrutement avant son départ, pour assurer le passage de relais dans les meilleures conditions.

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi permanent d'adjoint technique territorial relevant du grade d'adjoint technique territorial à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures zéro minutes (soit 35.00/35^{èmes}), compte tenu du prochain départ à la retraite de l'ouvrier communal en poste;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Décide

Article 1^{er} : À compter du 01/01/2022, un emploi permanent d'adjoint technique territorial relevant du grade d'adjoint technique territorial, à raison d'une durée hebdomadaire de service 35 heures (soit 35,00 /35^{èmes}), est créé.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

*Délibération déposée le 22 novembre 2021
à la Préfecture de Colmar*

8.2 Création d'un emploi permanent de rédacteur territorial 1ère classe

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi de rédacteur territorial principal 1ère classe pour assurer les missions de secrétaire de mairie.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

DECIDE ▪ la suppression, à compter du 1er décembre 2021 d'un emploi permanent à temps non complet (17.5x/35) de rédacteur principal 2ème classe,
▪ la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (17.5 x/35) de rédacteur principal de 1ère classe,

PRECISE ▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

*Délibération déposée le 22 novembre 2021
à la Préfecture de Colmar*

9. Rapport d'activité 2020 CCPAROVIC

M. Bertrand HEYBERGER donne connaissance à l'assemblée du rapport d'activité 2020 de la CCPAROVIC.

Le conseil municipal :

- - **approuve à l'unanimité ce rapport qui pourra être consulté par les habitants de la commune à la mairie.**

*Délibération déposée le 22 novembre 2021
à la Préfecture de Colmar*

10. Divers et informations

- Ouverture du caveau les 20 et 27 juin 2021 : subvention

Lors de l'exploitation de la Licence IV les 20 et 27 juin 2021, la municipalité a été secondée par les membres du Comité de Jumelage. M. le Maire propose de verser au comité une subvention de 139 €.

Le conseil municipal :

- **décide à l'unanimité le versement d'une subvention de 139 € au comité de jumelage d'Obermorschwihr**

- Une réunion a été organisée en présence des représentants de l'Association de l'Abbaye de Marbach pour évoquer le futur du site et les différents projets à l'étude

- Une subvention de 3 096.05 € vient de nous être octroyée par la Préfecture au titre de la DETR pour la réfection des chemins empruntés par les transports scolaires lors des travaux dans le centre du village.

- L'EARL Domaine du Rank Bannwarth avait déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg afin d'annuler l'arrêté du 2 juillet 2019 par lequel le maire de la commune d'Obermorschwihr avait opposé un sursis à statuer à sa demande de permis de construire qui portait sur l'aménagement d'une aire de manœuvre et la mise en accessibilité d'un étage de la maison sur un terrain situé 9 rue principale. Le maire s'était fondé sur la circonstance que le projet était envisagé sur des terrains visés par une opération déclarée d'utilité publique pour laquelle une enquête publique s'était déjà déroulée.

Par jugement du 15 juillet dernier, le Tribunal a rejeté la requête de l'EARL Domaine du Rank Bannwarth.

- Calendrier :

- 29/11/21 : réunion avec les Présidents d'association pour évoquer le contenu du bulletin annuel et le calendrier des manifestations 2022
- 20/12/2021 : Conseil Municipal
- 18/01/2022 : Cérémonie des Vœux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'OBERMORSCHWIHR
SEANCE DU 15 novembre 2021**

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-verbal du 30 août 2021
2. Exposé des Adjointes
3. Rapport des délégués auprès des EPCI
4. Lotissement Leberfeld - Cession de la voirie
5. Enfouissement des réseaux secs : convention de servitude d'ancrage pour lampadaire d'éclairage public
6. Election d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
7. Désignation d'un délégué à l'Office de Tourisme du Pays d'Eguisheim et de Rouffach.
8. Personnel communal
 - 8.1 Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial.
 - 8.2 Création d'un emploi permanent de Rédacteur Territorial 1^{ère} Classe
9. Rapport d'activité 2020 CCPAROVIC
10. Divers et informations

Nom/Prénom	Qualité	Signature	Procuration
HEYBERGER Bertrand	Maire		
Christine FUCHS	Adjoint au Maire		
Stéphane BRELURUT	Adjoint au Maire		
TRABER Pierre	Conseiller Municipal		
GERRER Aurélie	Conseillère Municipale		
GANGLOFF François	Conseiller municipal		
FARDEL Jean-Charles	Conseiller municipal		
GIOIA Maryline	Conseillère municipale		
HEYBERGER Julie	Conseillère municipale	Excusée, procuration à Christine FUCHS	